

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Subventions soutien aux projets "Initiatives Jeunes"

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais soutient les jeunes, à travers le dispositif "initiatives jeunes" dans la réalisation de leurs projets, culturel, social, de prévention ou dans la mise en place de manifestations. Cette aide intervient à différents niveaux: logistique, assistance, conseil, et se concrétise par l'attribution d'une bourse.

A ce titre, trois projets ont été déposés dans le cadre du raid 4L Trophy qui se déroulera du 13 au 22 février 2014. Ce raid organisé par l'association 4L Trophy consiste à traverser le désert marocain au volant d'une Renault 4L. Chaque équipage, composé de deux étudiants, devra distribuer tout au long de son parcours (9 villages) des fournitures scolaires (cartables, cahiers, crayons etc...) aux écoles. Cette action est menée dans le cadre d'un partenariat entre 4L Trophy et l'UNICEF. Le départ sera donné au Futuroscope à Chasseneuil.

Les trois équipages sont les suivants :

- Marine BARBIEUX et Agnès HAPPE (association "Raidy to go"), participeront au 4L Trophy pour un budget global de 6500 €. Elles sollicitent une subvention de 500 € .

- Jean MASSONET et Julien HOUBERT, (association "JJ4L") participeront au 4L Trophy pour un budget global de 7620 €. Ils sollicitent une subvention de 500 € .

- Antoine ETOURNEAU et Pierre RIMBERT, (association "4L pictave") pariciperont au 4L Trophy pour un budget global de 7450 €. Ils sollicitent une subvention de 500 €.

* * * * *

VU la délibération du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa II-4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

VU la délibération n° 6 du bureau communautaire du 13 janvier 2014, adoptant un nouveau règlement du dispositif « Initiatives Jeunes »,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif « Initiatives Jeunes » et des projets de jeunes châtelleraudais,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leurs projets dans le cadre de ce dispositif,

Le bureau de la Communauté d'Agglomération, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association support du projet 4L trophy «Raidy to go » la somme de 500 €,
- d'attribuer à l'association support du projet 4L trophy « JJ4L » la somme de 500 €,
- d'attribuer à l'association support du projet 4L trophy «4L Pictave» la somme de 500 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions y afférentes,

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 422.1 / 6574 / 5370.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 21/02/2014 n° 932
Publié au siège de la CAPC, le 19/02/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER